



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 20 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 13 juin 2013 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Bruno MOREAU, Claire CAILLON, Gilles RADE, Yvette LANÇON, André MICHELIN.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sandrine ANDERT, Séverine BENONIE, Virginie COURTOIS, Maryse FERMÉ, Laurent FUSIL, Christophe GUETROT, Stéphanie JARDIN, Sylvie RIBAIMONT, Marcel ROUX.

Absents :

Joël BARON, qui donne pouvoir à Bruno MOREAU,

Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE

Bertrand GRISEL, qui donne pouvoir à André MICHELIN.

Secrétaire de séance :

Maryse FERME.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/06 -2013

Budget Général - Décision Modificative

Monsieur André MICHELIN, Adjoint aux finances, dresse le bilan financier en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Il propose au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante en section d'investissement :

2313-36	Multi-accueil	+ 1500
1641	Emprunt	+ 5000
2315-33	Voirie divers	+ 1500
1342-33	Amendes de Police	+ 8000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la Décision Modificative au Budget Général.

Délibération N°002/06 -2013

Redevance France Télécom

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance due par France Télécom pour 2012.

- Artères aériennes..... 10.677 km x 53.33 € = 569.40 €

- Artères sous terre6,437 km x 40.00 € = 257.48 €
- Emprise au sol2 m² x 26.66 € = 53.32 €

880.20 €

Information sur le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal)

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, communique au Conseil Municipal les dernières informations sur le FPIC et plus particulièrement la contribution communale.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération N°003/ 06 -2013

Présentation de devis

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal deux devis, en précisant que les crédits budgétaires sont inscrits.

1/ - Un devis de Monsieur DEBENNE Geoffrey pour une étude et la réalisation de plans pour l'immeuble MARIONNEAU, dont l'acquisition a été signée le 8 juin dernier, pour un montant de 1800 euros HT - 2152.80 euros TTC.

2/ - Un devis de la Société IP COM pour l'installation et la mise en service de la vidéo-surveillance à l'aire de l'Hardillet pour un montant de 2100 euros HT - 2511.60 euros TTC.
Les demandes nécessaires seront effectuées auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal accepte ces devis.

Délibération N°004/ 06 -2013

Participation de la Commune de Chambord au fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2013 (année scolaire 2012/2013)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs enfants de Chambord sont scolarisés à Huisseau sur Cosson. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation de 160 euros par enfant à la Commune de Chambord (participation identique à 2012).

Délibération N°005/ 06 -2013

Annulation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'annulation (suite à un cas de force majeure) de la salle des fêtes du 1^{er} juin 2013 et propose au Conseil Municipal le remboursement des arrhes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement.

Délibération N°006/ 06 -2013

Taxe d'urbanisme - remises gracieuses de pénalités

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Centre des Finances Publiques de Blois Agglomération deux demandes de remises gracieuses de pénalités (retard de paiement de la TLE) pour les permis de construire suivants :

- PC N°104 07 C 0019 pour 329.04 euros
- PC N°104 10 C 0029 pour 30.56 euros

Ces requêtes ont reçu un avis favorable du trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les remises gracieuses des pénalités pour les permis de construire sus-visés.

Délibération N°007/ 06 -2013

Création d'un poste d'attaché principal

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15 mai 2008 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion en date du 26 mars 2013,

Décide la création d'un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2013 et la suppression du poste d'attaché.

Délibération N°008/ 06 -2013

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I)

Conformément aux dispositions des articles L311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir et Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatif aux sports et activités de nature.

Le Conseil Municipal, de HUISSEAU SUR COSSON :

- Donne son accord pour l'inscription au P.D.E.S.I, des espaces sites et itinéraires figurant au plan annexé, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
 - Donne son accord pour l'inscription au P.D.E.S.I, des espaces sites et itinéraires dont la commune est propriétaire, visés par la convention à intervenir entre la Commune et le Département,
 - Donne son accord sur la convention à intervenir entre la Commune et le Département portant sur les points suivants et autorise Monsieur le Maire à la signer :
- Le Commune s'engage à inscrire les parcelles et voies lui appartenant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et e Randonnées (P.D.I.P.R) pour les itinéraires de randonnée pédestre.

La présente délibération annule et remplace celle en date du 10 mai 2012 relative au même objet.

Délibération N°009/ 06 -2013

Affiliation au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU)

Le Conseil Municipal,

Considérant que les CESU peuvent être acceptés en paiement des activités d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile : garderie péri-scolaire, ALSH, il est souhaité de plus amples renseignements avant de statuer.

- Nombre de familles concernées
- Montant réglé en CESU.

Ce dossier sera représenté en séance de juillet.

Délibération N°010/ 06 -2013

Litige LAFON Georges/Commune de Huisseau sur Cosson

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Cabinet RéféréRens de Tours concernant la propriété de Monsieur et Madame LAFON 275 route de Chambord - (Clôture entre leur propriété et le Chemin Rural de l'Abreuvoir).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

A l'unanimité, décide de confier ce dossier à Maître CASADEI, Avocat à Orléans, dans le cadre de son assurance juridique.

AFFAIRES DIVERSES

1/ Rappel de la visite du Club House.

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec les dirigeants de l'USHSC le jeudi 27 juin 2013 à 19 heures au CLUB HOUSE.

2/Situation du Centre de Secours de Huisseau sur Cosson.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Directeur Départemental du SDIS qui nous informe de la suspension des activités du Centre de Secours de Huisseau sur Cosson, en raison de l'effectif, un seul titulaire, alors que toute intervention nécessite la présence de deux titulaires.

3/Monsieur Gilles RADE, adjoint aux animations, rappelle les manifestations à venir : Fête des Ecoles, de la musique et halte équestre à la Croix Bourreau.

4/Monsieur André MICHELIN, adjoint aux Finances, rend compte sur VAL ECO, la plate forme des déchets verts de Fossé, les statistiques des composants des déchets ménagers. Une campagne de sensibilisation du tri est prévue.

La séance est levée à 22 heures 05.

Le Maire,



Joël DEBUIGNE